



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Melun, le 05/12/2023

Communiqué de presse

Situation climatique des rivières et des nappes d'eau souterraines

Par arrêté préfectoral du 5 décembre 2023 2023, le préfet de Seine-et-Marne lève les restrictions d'usage de l'eau sur la nappe d'eau souterraine du Champigny, qui passe en vigilance.

Les pluies des dernières semaines ont permis un début de recharge des nappes, notamment celle du Champigny. Le secteur Est de cette nappe est passée au-dessus du seuil d'alerte, tout en restant sous le seuil de vigilance.

Compte tenu des niveaux de nappe observés et conformément à l'arrêté cadre départemental n°2022/DDT/SEPR/173 du 20/06/2022, le Préfet décide :

- de lever les mesures de restriction et de placer en vigilance le secteur « est » de la nappe d'eau souterraine du Champigny.

Plus aucune mesure de restriction n'est désormais active en Seine-et-Marne, cependant, afin de favoriser au maximum la recharge des nappes en prévision d'une future sécheresse estivale, tous les actes citoyens permettant de limiter le gaspillage et l'évaporation de de l'eau restent préconisés.

**Cabinet du Préfet
Service départemental de la communication interministérielle**

12, rue des Saints-Pères
77000 Melun
www.seine-et-marne.gouv.fr



@Prefet77